

SOFFITE STUDIO

ARCHITECTURE INTÉRIEURE

ESPACES
MATIÈRES
ÉMOTIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRESTATIONS D'ARCHITECTURE INTÉRIEURE

DES LIEUX
À VOTRE IMAGE

SOFFITE STUDIO
VERSAILLES - ÎLE DE FRANCE

SOFFITESTUDIO.FR



1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent les prestations proposées par SOFFITE STUDIO, exploité par Baptiste Boivineau, entrepreneur individuel, auprès de clients particuliers et professionnels. Elles s'appliquent notamment aux missions de conseil en architecture intérieure, conception et aménagement d'espaces, design d'espace, plans, coupes et élévations, agencement, sélection de matériaux et de mobilier, visualisation 3D, ainsi qu'à l'élaboration de dossiers techniques ou de consultation des entreprises lorsque ces prestations sont prévues au devis.

Les prestations effectivement commandées, leurs limites, livrables, délais et honoraires sont définis dans le devis ou la proposition de mission accepté(e). En cas de contradiction, les conditions particulières du devis prévalent sur les présentes CGV.

2. Formation du contrat

Toute intervention fait l'objet d'un devis ou d'une proposition précisant la nature et l'étendue de la mission. La commande devient ferme après acceptation du devis par le client et, lorsqu'il est prévu, encaissement de l'acompte indiqué au devis.

L'acceptation du devis emporte acceptation sans réserve des présentes CGV. Toute prestation supplémentaire, modification substantielle du programme ou demande sortant du périmètre initial pourra faire l'objet d'un avenant ou d'un devis complémentaire.

3. Étendue des prestations

SOFFITE STUDIO intervient dans le périmètre défini au devis. Sauf mention expresse contraire, la mission de conception ne comprend pas l'exécution matérielle des travaux, la fourniture des matériaux, la mission d'entreprise générale, les études structurelles ou techniques spécialisées, ni les missions légalement réservées à une profession réglementée.

Lorsque des entreprises, artisans, bureaux d'études ou fournisseurs interviennent sur le projet, ils demeurent responsables de leurs propres prestations, méthodes d'exécution, assurances, obligations réglementaires et garanties. Le client contracte directement avec eux sauf stipulation écrite contraire.

4. Obligations du client

Le client s'engage à fournir en temps utile toutes les informations nécessaires au projet : plans existants, contraintes techniques, règlement de copropriété, diagnostics, autorisations, budget, besoins fonctionnels et toute information susceptible d'influencer la conception.

Le client garantit l'exactitude des documents qu'il transmet. Il informe SOFFITE STUDIO de toute modification du programme, du budget ou des contraintes du projet. Les retards ou surcoûts résultant d'informations incomplètes, tardives ou erronées pourront entraîner une adaptation du calendrier et, le cas échéant, des honoraires.

5. Relevés, dimensions et documents techniques

Les relevés réalisés dans le cadre de la mission servent à la conception selon le niveau de précision prévu au devis. Avant fabrication ou exécution, les dimensions déterminantes doivent être vérifiées sur site par l'entreprise ou le fabricant concerné.

Les plans et documents de SOFFITE STUDIO ne se substituent pas aux études, notes de calcul, plans d'exécution ou validations relevant d'entreprises, fabricants, bureaux d'études ou professionnels spécialisés lorsque ceux-ci sont nécessaires.

6. Honoraires, prix et frais

Les honoraires sont ceux figurant au devis : forfait, prix par phase, taux horaire, pourcentage ou toute autre méthode expressément convenue. Les prix sont indiqués selon le régime fiscal applicable à SOFFITE STUDIO au jour de la facturation.

Les déplacements, impressions, échantillons, achats pour compte du client, prestations de tiers, frais de livraison ou autres débours ne sont inclus que s'ils sont expressément mentionnés au devis. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf accord écrit contraire.

7. Facturation et règlement

L'échéancier de paiement est défini au devis. Les factures sont payables par les moyens de paiement indiqués sur celles-ci et à la date d'échéance mentionnée.

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne en vigueur majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieur au minimum légal applicable. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due par facture impayée à l'échéance, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs lorsque les frais exposés sont supérieurs.

8. Retard ou défaut de paiement

En cas de non-paiement à l'échéance, SOFFITE STUDIO pourra, après information du client et dans le respect des règles applicables, suspendre l'exécution des prestations restant à réaliser jusqu'à régularisation. Cette suspension pourra entraîner un décalage du calendrier sans engager la responsabilité de SOFFITE STUDIO. Les travaux déjà exécutés et les frais engagés restent dus.

9. Délais et calendrier

Les délais indiqués au devis sont établis au regard des informations connues lors de la commande. Ils peuvent être ajustés en cas de demandes complémentaires, retards de validation du client, indisponibilité d'un tiers, modification du programme, événement extérieur ou force majeure.

Sauf engagement exprès sur une date ferme, un décalage raisonnable du calendrier ne constitue pas à lui seul un motif d'annulation ou d'indemnisation.

10. Validations et modifications

Le client valide les différentes étapes de conception selon le processus défini au devis. Une validation autorise SOFFITE STUDIO à poursuivre la phase suivante.

Le nombre d'allers-retours ou de variantes inclus est celui prévu au devis. Toute demande supplémentaire, retour sur une phase déjà validée ou modification importante du programme pourra être facturé en complément après information du client.

11. Annulation, suspension et résiliation

En cas d'annulation ou de résiliation à l'initiative du client hors exercice valable d'un droit légal de rétractation, les prestations réalisées, phases engagées et frais irréversiblement exposés à la date de fin de mission restent dus. Les modalités particulières de résiliation ou d'indemnisation éventuellement prévues au devis s'appliquent.

SOFFITE STUDIO peut mettre fin à la mission en cas de manquement grave du client à ses obligations, notamment défaut de paiement persistant, impossibilité d'obtenir les informations indispensables ou comportement empêchant l'exécution normale de la mission, après mise en demeure lorsque celle-ci est requise.

12. Droit de rétractation des consommateurs

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un client ayant la qualité de consommateur et que le droit de rétractation légal est applicable, le client dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision. Si le client demande expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai, il reste redevable, en cas de rétractation, du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la

communication de sa décision, dans les conditions prévues par la loi. Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant la fin du délai après demande expresse du client et reconnaissance de la perte de son droit, le droit de rétractation peut ne plus être exercé.

Un formulaire type de rétractation doit être remis au client lorsque la réglementation l'exige.

13. Propriété intellectuelle

Les esquisses, concepts, plans, dessins, rendus 3D, documents graphiques, présentations, textes et autres créations réalisés par SOFFITE STUDIO demeurent protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables.

Le paiement des honoraires n'emporte pas cession générale des droits de propriété intellectuelle. Le client bénéficie d'un droit d'utilisation des livrables pour le projet et la destination prévus au devis. Toute reproduction, adaptation, commercialisation, réutilisation sur un autre projet ou transmission à des tiers à des fins autres que la réalisation du projet nécessite l'accord préalable de SOFFITE STUDIO, sous réserve des droits légalement applicables.

14. Communication et photographies

SOFFITE STUDIO ne publiera des photographies permettant d'identifier un intérieur privé, des informations confidentielles ou des éléments personnels qu'avec l'autorisation requise. Les conditions d'utilisation d'images du projet à des fins de portfolio, site internet, réseaux sociaux, concours ou communication pourront être précisées au devis ou dans une autorisation séparée.

Le client s'engage à signaler avant toute publication les éléments qu'il considère comme confidentiels.

15. Responsabilité

SOFFITE STUDIO répond de l'exécution de ses propres prestations dans les limites de la mission confiée et des règles légales applicables. Sa responsabilité ne saurait être étendue aux fautes, retards, malfaçons, défaillances ou non-conformités imputables à des entreprises, fournisseurs, fabricants, bureaux d'études ou autres tiers indépendants.

Les choix définitifs de matériaux, équipements et produits doivent tenir compte de leurs caractéristiques techniques, conditions de pose, entretien, disponibilité et conformité. Les échantillons, écrans et rendus 3D peuvent présenter des différences de teinte, texture, lumière ou perception avec le résultat réel.

16. Assurance

SOFFITE STUDIO déclare souscrire les assurances professionnelles correspondant aux missions effectivement exercées lorsque celles-ci sont requises ou souscrites contractuellement.

Assureur / contrat / étendue géographique : [À COMPLÉTER AVANT UTILISATION].

17. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français. L'exécution des obligations affectées est suspendue pendant la durée de l'événement. Les parties se rapprochent afin d'en limiter les conséquences et de convenir, si nécessaire, d'un nouveau calendrier.

18. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées pour la gestion des demandes, devis, contrats, projets, factures, obligations administratives et relation client. Elles sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités et aux obligations légales.

Le client peut exercer les droits prévus par la réglementation applicable en écrivant à : contact@soffitestudio.fr. Les informations détaillées relatives aux traitements réalisés via le site internet pourront être précisées dans une politique de confidentialité distincte.

19. Médiation de la consommation

Après réclamation écrite préalable auprès de SOFFITE STUDIO restée sans solution amiable, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève SOFFITE STUDIO. Médiateur désigné : [À SOUSCRIRE / COMPLÉTER AVANT TOUTE UTILISATION AVEC DES CLIENTS CONSOMMATEURS] Adresse : [À COMPLÉTER] Site internet : [À COMPLÉTER]

Les coordonnées doivent correspondre à un médiateur de la consommation effectivement désigné par SOFFITE STUDIO et référencé par les autorités compétentes.

20. Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être adressée en priorité à SOFFITE STUDIO à l'adresse contact@soffitestudio.fr afin de rechercher une solution amiable.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Pour les clients consommateurs, les règles légales de compétence juridictionnelle s'appliquent. Pour les clients professionnels, toute clause attributive de juridiction éventuellement prévue dans les conditions particulières ne s'applique que dans les limites autorisées par la loi.

21. Modification des CGV

SOFFITE STUDIO peut faire évoluer les présentes CGV. La version applicable à une mission est celle communiquée au client et acceptée lors de la conclusion du contrat, sauf accord ultérieur écrit entre les parties.

ANNEXE - FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À utiliser uniquement lorsque le droit légal de rétractation est applicable. Le client complète et adresse le présent formulaire à SOFFITE STUDIO avant l'expiration du délai.

À l'attention de SOFFITE STUDIO - Baptiste Boivineau

Adresse : [À COMPLÉTER]

E-mail : contact@soffitestudio.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

.....

Devis / contrat n° :

Date de conclusion :

Nom du client :

Adresse du client :

Date : Signature (si formulaire papier) :

Note de préparation : ce document est un modèle de travail adapté à une activité de conception en architecture intérieure/design. Avant sa première utilisation contractuelle, complète les champs signalés et fais vérifier les clauses qui dépendent de ton assurance, de ton périmètre exact de mission et de ta clientèle (particuliers/professionnels).

SOFFITE STUDIO

CLAUSE COMPLÉMENTAIRE — ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

La présente clause complète l'article 7 « Facturation et règlement » des Conditions générales de vente. Sauf échéancier différent expressément prévu au devis, les honoraires sont réglés selon les modalités suivantes :

Échéance	Montant	Modalités
Signature du devis	20 %	Acompte exigible à la signature du devis. La mission débute après acceptation du devis et encaissement de cet acompte.
Environ 80 % d'avancement	60 %	Une facture d'avancement unique correspondant à 60 % du montant convenu est émise lorsque la mission atteint environ 80 % d'avancement, après présentation au client des éléments réalisés et vérification / validation de l'état d'avancement par celui-ci.
Achèvement de la mission	20 %	Facture de solde exigible à la remise des clés lorsque la mission comprend cette étape. Pour une mission de conception ne comprenant pas de remise des clés, le solde est exigible à la remise définitive des livrables prévus au devis.

Toute prestation supplémentaire ou modification substantielle du périmètre initial peut faire l'objet d'un devis complémentaire et d'une facturation distincte. Les sommes correspondant aux prestations déjà réalisées et aux échéances devenues exigibles restent dues, sous réserve des droits légaux du client.

Cette clause remplace, pour l'échéancier de paiement, toute formulation antérieure incompatible figurant dans le document.